

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### Arrêté du 17 mars 2021 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole au titre de l'année 2021

NOR : AGRS2108352A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 17 mars 2021, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'une première session pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole.

Le nombre total de places offertes à cette session est fixé à vingt-cinq. Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) conformément au tableau ci-après :

Établissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00629	Faune des sols en milieux agricoles, périurbains et urbains	2
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00630	Science politique, action publique territoriale et gouvernance des transitions	9
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00631	Génétique des caractères complexes et sélection	5
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00632	statistique spécialisé en méthodes statistiques spatio-temporelles : application au monitoring des forêts	3
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00053	Physiologie, pharmacodynamie, thérapeutique et animal de laboratoire	7
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00056	Immunologie générale et clinique	7
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00057	Microbiologie	7
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00078	Sciences des aliments-Sciences sensorielles	4
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00084	Écologie	2
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00055	Stratégie et économie industrielle appliquées à l'agroalimentaire	9
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00076	Pharmacologie et thérapeutique raisonnées des antibiotiques et des antiparasitaires chez l'animal	7

	Établissement	Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00090	chirurgie des animaux de compagnie	8
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00037	Épidémiologie, surveillance, habilitation sanitaire et contrôle des maladies réglementées	7
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00052	Dermatologie vétérinaire	8
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse	A2VTL00058	Médecine Interne	8
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse	A2VTL00069	Anatomie Imagerie médicale	7
Bordeaux Sciences Agro	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	A2BSA000107	Agronomie systémique	5
Bordeaux Sciences Agro	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	A2BSA00055	Numérique et génie des équipements	3
Bordeaux Sciences Agro	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	A2BSA00109	Sciences de la production forestière	5
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00022	Écologie des milieux aquatiques et génie écologique	2
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00025	Hydraulique	3
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00035	Hydraulique fluviale	3
L'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00064	Physiologie animale intégrée	6
L'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00085	Biologie et écologie aquatique dans le continuum terre-mer	2
L'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2MSA00051	Technologie alimentaire	4

Ces concours de première session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date d'ouverture des inscriptions est fixée au 20 mars 2021 ;
- la date limite de retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au 20 avril 2021 à 17 heures ;
- la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au 21 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi ;
- les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation ;
- le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément à l'article 30 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent, tout renseignement complémentaire pouvant être obtenu auprès de chaque établissement organisateur du concours dont la liste et les coordonnées ainsi que les profils de postes sont accessibles aux adresses suivantes : [www.sup.chlorofil.fr](http://www.sup.chlorofil.fr) et [www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr).